



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2020

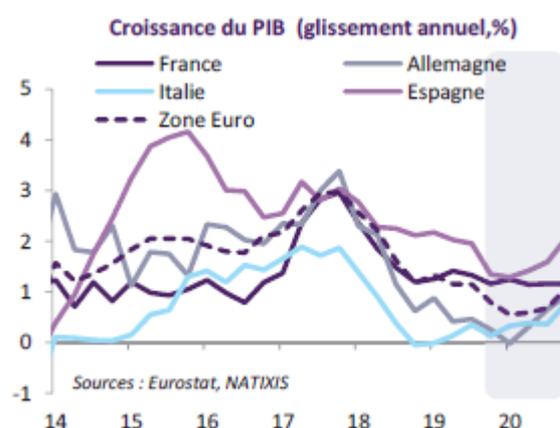
Rapport de présentation

## I – Le contexte

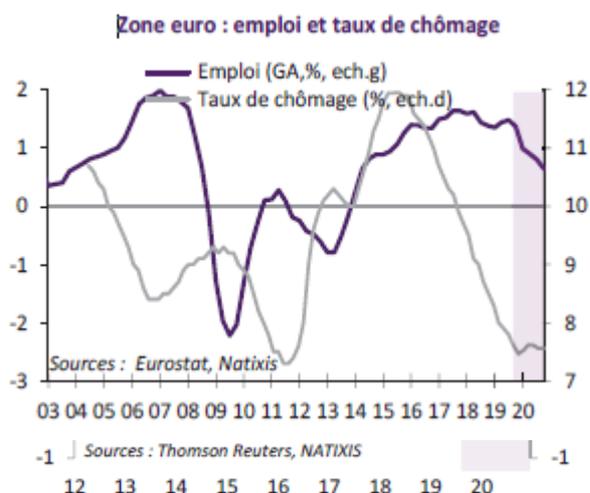
### Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre. La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus.

La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables. Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce



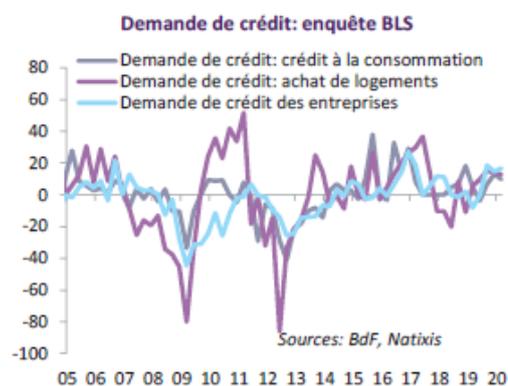
dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro. De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste. Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

### France : une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.



D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits). Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de



l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### Principales mesures relatives aux collectivités locales

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

#### Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF. Pour la 3ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

#### Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus). Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications. Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Plusieurs amendements demandent la revalorisation des bases de TH pour l'année 2020 sur la base de l'inflation prévisionnelle de 2019. Le ministre de l'action et des comptes publics indique être favorable à une revalorisation de 0,9 %.

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022. La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.

Pour compenser les EPCI à FP pour la perte de produit de TH, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités. La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issue du calcul :

- pour les EPCI : Bases TH 2020 x Taux TH 2017

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt.

#### Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

Le PLF prévoit :

- une **révision initiale** : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- un **dispositif de mise à jour des évaluations** afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.

## II – Les finances de la Communauté de Communes en 2019

### 1. La section de fonctionnement du budget principal

#### 1.1 Le résultat de fonctionnement 2019 :

Le résultat de fonctionnement 2019, est négatif – 19 747.86 € (-125 % par rapport à 2018), il s'explique essentiellement par une augmentation des charges à caractère général, des charges de gestion courante, des charges de personnel, et d'une baisse des dotations et subventions :

#### 1.2 Dépenses d'exploitation : Une hausse globale

CHAPITRE	2017	2018	2019
011 Charges à caractère général	1 134 569,91 €	1 259 229,00 €	1 303 304,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 445 480 €	1 459 603 €	1 501 427 €
014 Atténuations de produits	3 227 844 €	3 018 104 €	3 149 415 €
65 Autres de gestion courante	1 084 151 €	1 390 618 €	1 398 889 €
66 Charges financières	15 870 €	42 542 €	45 865 €
67 Charges exceptionnelles	59 €	77 €	793 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	427 794 €	577 795 €	600 776 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 335 768 €</b>	<b>7 747 968 €</b>	<b>8 000 469 €</b>

L'analyse détaillée des dépenses de fonctionnement fait ressortir les points suivants :

1- Charges à caractère général : augmentation de 3.5 % par rapport à 2018, qui s'explique notamment par une augmentation des contrats de prestations de services, des locations mobilières et des dépenses d'entretien et maintenance des équipements de la communauté de communes.

2- Charges de gestion courante : augmentation de 0.6 % par rapport à 2018, qui s'explique en particulier par un accroissement de la subvention d'équilibre versée au budget pépinière.

3- Charges de personnel : augmentation de 2.9 % par rapport à 2018, qui s'explique notamment par une augmentation des charges de personnel extérieur.

#### 1.3 Recettes d'exploitation en baisse :

CHAPITRE	2017	2018	2019
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 713 290 €	1 104 719 €	1 183 687 €
013 Atténuation de charges	129 916 €	83 357 €	87 431 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	83 820 €	105 349 €	77 289 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	483 957 €	525 127 €	499 646 €
73 Impôts et taxes	5 479 106 €	5 342 155 €	5 400 397 €
74 Dotations, subventions, participations	1 670 377 €	1 630 896 €	1 492 745 €
75 Autres produits de gestion courante	86 161 €	78 923 €	81 218 €
77 Produits exceptionnels	7 292 €	61 130 €	23 995 €
79 Transferts de charges /78 reprise provision			318 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 653 920 €</b>	<b>8 931 655 €</b>	<b>9 164 407 €</b>

1- Produits des services du domaine : diminution de 4.9 % par rapport à 2018, qui s'explique en particulier par une baisse des ventes des matériaux issues du traitement des déchets.

2- Dotations, subventions et participations : en diminution de 8.5 % par rapport à 2018, en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

#### 1.4 Les contributions directes et autres impôts locaux

	Bases 2018	Bases 2019	variation bases 2019/2018 en %	taux 2019	variation taux 2018/2019	produit attendu 2019
Taxe d'habitation	20 975 000	21 039 740	0,31%	3.54	0%	742515
Taxe foncière (bâti)	18 129 000	18 239 538	0,61%	1.03	0%	186 729
Taxe foncière (non bâti)	1 658 000	1 658 408	0,02%	4.93	0%	81 739
Cotisation foncière entreprises	7 404 000	7 404 974	0,01%	24,48	lissage sur 6 ans	1 812 500
<i>total</i>	48 166 000	48 342 660	0			2 823 483

##### 1.4.1 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TEOM	montant	var. année n/n-1
Exercice 2016	1 620 635	
Exercice 2017	1 632 643	0,74%
Exercice 2018	1 441 807	-13,24%
Exercice 2019	1 398 070	-3,13%

TEOM, évolution depuis 2016

##### 1.4.2 La taxe de séjour

En 2019, le montant de taxe de séjour collecté est en augmentation par rapport à 2018 (+ 13.25 %). Cette hausse s'explique principalement par le fait que les plateformes de collecte (Airbnb, booking...) ont l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 de collecter auprès des touristes la taxe de séjour pour la

reverser aux collectivités, à l'ouverture de plusieurs hébergements sur le territoire, à la mise en place du logiciel de gestion de la taxe et au classement de certains hébergements qui n'étaient jusqu'alors pas classés, ce qui modifie à la hausse le tarif appliqué.

Les sommes sont grevées d'affectation spéciale et entièrement destinées à des actions de promotion touristique.

En 2019, les dépenses financées au titre de la taxe de séjour ont été les suivantes : cotisations à des organismes ayant pour objet le développement du tourisme, à des associations oeuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs (ex : festival « Détours en Tournugeois », Véloce pour l'organisation de la « Bourgogne Cyclo »), aux frais d'entretien des balades vertes, à l'aménagement de l'Office de Tourisme...

## 1.5 Les dotations et participations

	2018 en €	2019 en €	2019 - 2018 en €	2019/2018 %
Dotation d'interco	762159	756510	-5 649,00	-0,7%
Participations-Soutiens	725229	560913	-164 316,00	-22,7%
Compensations	143506	175319	31 813,00	22,2%
	1 630 894,00	1 492 742,00	-138 152,00	-8,5%

## 2. La section d'investissement du budget principal

Le niveau d'investissement prévu au budget n'a pas été atteint en dépense.

En dépense :

### 2.1 Emplois d'investissement

En 2019, les dépenses d'investissement se sont réparties comme suit :

Chap.	libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2019-CA 2018	budget 2019
40	opérations d'ordre entre sections	105348,59	7789,00	- 97 559,59	74 289,00
16	remboursement d'emprunts	149911,55	152131,00	2 219,45	152 293,00
20	Immobilisation incorporelles	2316564,10	189585,00	- 2 126 979,10	492 914,00
21	Immobilisation corporelles	517249,51	247715,00	- 269 534,51	762 045,00
23	Immobilisations en cours	58711,26	260507,00	201 795,74	870 693,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	-	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1996800,00	1 996 800,00	1 996 800,00
		<b>3 147 785,01</b>	<b>2 854 527,00</b>	<b>-293 258,01</b>	<b>4 399 034,00</b>

1. L'enveloppe de 150 000 € de fonds de concours destinée aux communes membres a été consommée à 92 %.

2. L'enveloppe prévue pour Les travaux d'aménagement de l'OT n'a pas été consommée entièrement et sera donc reportée en 2020.

3. l'enveloppe prévue pour la création du PLUI n'a pas été consommée entièrement et sera donc reportée en 2020.

## 2.2 Ressources d'investissement

Le tableau ci-après les détaille par chapitre :

Chap.	libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2019-CA 2018	budget 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissemen reporté	373 295	269 286	-104 009	269 286
40	opérations d'ordre entre sections	577 795	600 776	22 981	647 336
10	dotations, fonds divers et réserves	1 267 403	92 162	-1 175 241	125 195
13	subventions d'investissement	197 051	391	-196 660	477 045
16	Emprunts et dettes assimilées	1 002 528	3 602	-998 926	502 000
204	subventions d'équipement versées	0	1 996 800	1 996 800	0
27	autres immobilisation financières	0	1 996 800	1 996 800	1 996 800
	<b>TOTAL</b>	<b>3 418 072</b>	<b>4 959 817</b>	<b>1 541 745</b>	<b>4 017 662</b>

- Concernant le chapitre 10, il s'agit du FCTVA perçu pour l'année 2019.
- Concernant le chapitre 27, il s'agit du remboursement du Département pour le Très Haut Débit.

## 3. Les soutiens financiers accordés par la Communauté de Communes

En 2019, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a consacré 1 398 889 €, soit 16,18 % de ses dépenses de fonctionnement au financement d'organismes extérieurs et d'actions d'intérêt communautaire. Les tableaux qui vont suivre détaillent ces soutiens financiers en distinguant les cotisations, les subventions et les participations obligatoires.

### 3.1 Cotisations

Pour 2020, il est proposé un montant de cotisations de 7 688.35 € (-0.12% par rapport à 2019)

Ce sont les suivantes :

structure	Objet	prop. 2020	cot. 2019
ATD	Assistance technique, juridique ou financière aux communes et EPCI	3 500,00	3 500,00
Fédération française de cyclotourisme	Label Territoire Vélo	796,70	796,70
ADCF	Assemblée des communautés de France	1 726,41	1 736,18
AMSL	Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité	1 080,24	1 080,24
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	585	585
		<b>7 688,35</b>	<b>7 698,12</b>

### 3.2 Participations obligatoires

	Prop. 2020	Particip.2019
SMET NORD EST 71	502 230,00 €	478 314,00
PETR	73 989,00 €	73 989,00 €
EPTB	2 742,75 €	7 789,00 €
AILE	30 677,40 €	30 677,40 €
Pays d'Art et d'Histoire	26 307,20 €	24 663,00 €
CLEM	26 000,00 €	26 000,00 €
CECL	65 000,00 €	52 749,49 €
Syndicats GEMAPI	42 000,00 €	41 704,00
association familiale du Tournugeoi	205 050,00 €	205 050,00
	<b>973 996,35</b>	<b>940 935,89</b>
	3,51%	

### 3.3 Subventions

#### Subventions

La subvention de fonctionnement sollicitée par l'Office de Tourisme pour l'année 2020 est identique à 2019 : 227 665 €.

Des demandes de soutien financier pour des actions facultatives ont également été transmises :

- Point information Brancion : 1 650 €
- Accueil des berges 7j/7 : 5 000 €

Soit un total de **234 315 €**.

En 2019, 39 450 € de subvention ont été versés à des associations œuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs, il est proposé de fixer une enveloppe de **40 000 €** pour l'année 2020.

#### Associations à caractère social :

Des subventions sont sollicitées par des associations œuvrant dans le secteur « social ». En 2019, **58 662 €** ont été attribués à ces associations (œuvrant en faveur de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, en faveur des personnes en situation de précarité : contribution/ participation à l'épicerie sociale).

Au regard des demandes reçues à ce jour, il est proposé de reconduire le même montant.

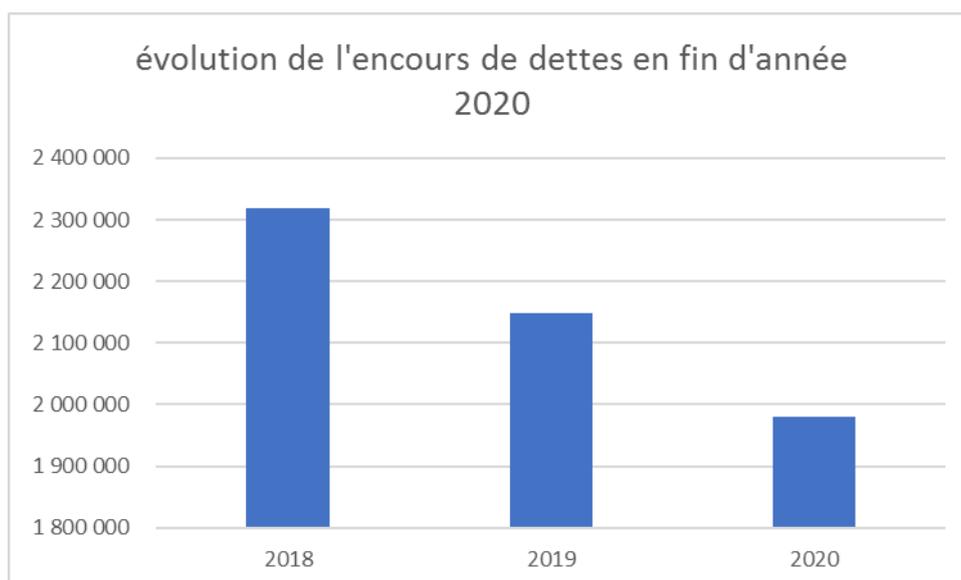
### III – Les orientations financières, budgétaires et organisationnelles pour l'année 2020

Pour l'année 2020, l'objectif est de poursuivre la mise en place d'un pacte fiscal et financier et de développer des équipements structurants.

#### POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La loi NOTRe crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment un rapport comportant des informations sur la structure et la gestion de la dette.

L'encours consolidé de la dette, constitué en totalité de concours à taux fixe, est passé de 2 317 687 € au 31/12/2018 (141 €/habitant) à 2 148 835 € au 31/12/2019 (130.7 €/habitant).



L'encours prévisionnel de dette fin 2020 présenté ci-dessus, prévoit une diminution de la dette de la communauté de communes.

## 1- Soldes intermédiaires de gestion [SIG]

Les soldes intermédiaires de gestion reflètent la santé financière de l'EPCI, et permettent de mesurer sa capacité à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

	2019	2018	2017
Epargne de gestion	208 402 €	532 904 €	952 352 €
Epargne brute	162 537 €	490 362 €	933 040 €
Epargne nette	10 406 €	340 450 €	813 641 €

On remarque une très forte dégradation de l'ensemble des SIG sur les trois dernières années. De 2017 à 2018 l'épargne de gestion a diminué de 78 %, l'épargne brute de 83 % et l'épargne nette de 99 %.

## 2- EVOLUTION DU REGIME FISCAL APPLICABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### 2.1 IMPOSITIONS MENAGES

Il est proposé de reconduire les mêmes taux d'imposition ménages qu'en 2019.

Taxe d'habitation	3,54%
Taxe foncière sur le bâti	1,03%
Taxe foncière sur le non bâti	4,93%

### 2.2 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il est proposé de reconduire les mêmes de TEOM taux qu'en 2019.

Zones de perception	Communes concernées	Taux	Observations
ZONE 1	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	11,09 %	3 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 2	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	10,54 %	2 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 3	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire
ZONE 4	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire.
ZONE 5	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône	7,56 %	1 ramassage hebdomadaire

### **3- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, instauré en 2012 représente une charge pour la Communauté de Communes et ses communes qui contribuent au fonds sans en bénéficier.

En 2019, il a été choisi d'opter pour une répartition dérogatoire libre. Ainsi la Communauté de Communes a pris à sa charge 50 998 € de plus que le montant de droit commun soit 125 000 € en tout.

La décision quant à la répartition du FPIC 2020 sera prise lorsque la Communauté de Communes aura reçu les éléments chiffrés nécessaires à la prise de décision.

### **4- FONDS DE CONCOURS AU BENEFICE DES COMMUNES**

Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 150 000 € en 2019.

Sur l'exercice 2019, sept communes ont bénéficié de fonds de concours en investissement pour un montant total de 138 001.60 € : Fleurville pour un montant de 11 000 €, Lugny pour un montant de 25 000 €, Bissy-la-Maconnaise pour un montant de 24 000 €, Montbellet pour un montant de 25 000 €, Farges-lès-Mâcon pour un montant de 25 000 €, Ozenay pour un montant de 3 001.6 €, Tournus pour un montant de 25 000 €.

En 2020, l'enveloppe dédiée au fonds de concours d'investissement pourrait être reconduite au maximum sur la base de l'année précédente.

### **5- CHARGES DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Parmi les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et qui concernent plus particulièrement les établissements publics de plus de 10 000 habitants, il est indiqué que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

En 2020, il est prévu de titulariser 5 agents de catégorie C :

- 3 agents stagiaires de collecte des ordures ménagères et déchetteries, à temps complet
- 1 agent d'aide-animation du RAM de Viré et de l'entretien des locaux de Fleurville, contractuel à temps non complet
- 1 agent d'animation petite enfance de la micro crèche de Cruzille, contractuel à temps non complet.

Il est prévu également :

- Le recrutement d'1 agent de déchetterie supplémentaire, à temps complet
- L'embauche d'un agent contractuel pour surcroît d'activité (2 mois) - objet du contrat : gestion de la distribution des badges d'accès aux déchetteries.

Des « pistes » de réduction des dépenses sont mises en œuvre :

- Formation professionnelle : privilégier les formations Cnfpt sur Mâcon, 1 formation Cnfpt annuelle
- Proposer le dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires et éviter les remplacements contractuels.

Ce chapitre budgétaire est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents
- l'application du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)
- La mise en œuvre du Compte Personnel de Formation

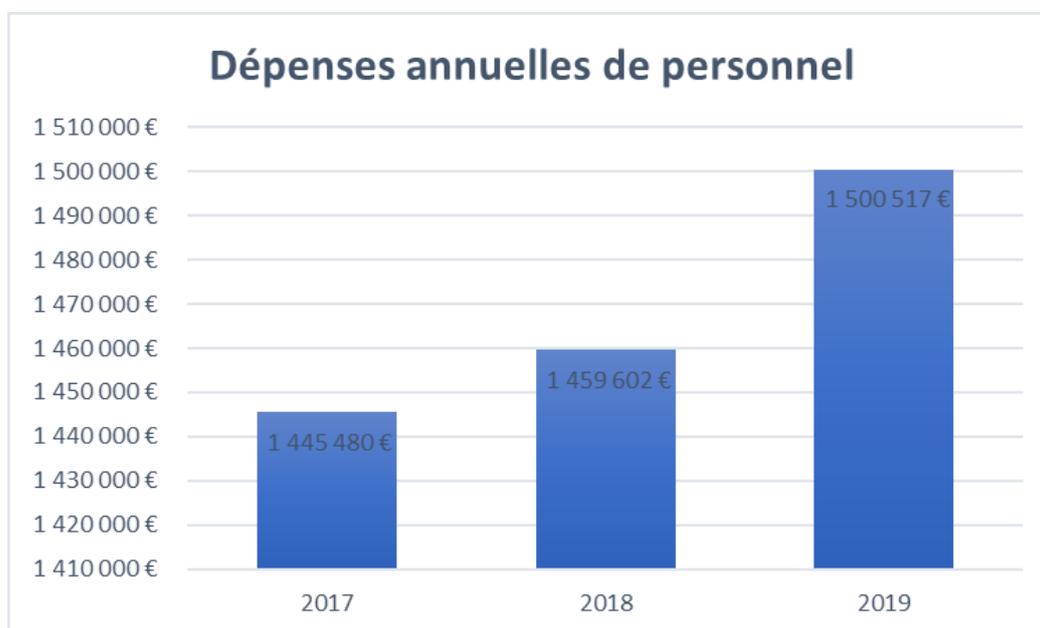
Le budget 2020 enregistrera une réduction significative d'environ 16 % par rapport aux opérations budgétisées en 2019. Ceci s'explique notamment par :

- le contrat de remplacement de l'agent titulaire (en détachement) non reconduit auprès du Cecl,
- Le transfert prévu et non réalisé de la compétence « garderie périscolaire et en attente du bus scolaire » des communes du Tournugeois,
- la restitution de la compétence « garderie périscolaire et en attente du bus scolaire » aux 5 communes du Mâconnais, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, 1 Adjoint d'animation titulaire n'a pas été repris par ces communes et se trouve placée en position de surnombre sur l'année 2020.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des effectifs depuis 3 ans et des dépenses annuelles de personnel sur une période de 3 ans.

### **Evolution des effectifs, par catégorie**

	Catégorie	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
		Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaire	A	4	3.55	3	2.8	3	2.9
	B	2	2	3	3	3	3
	C	31	23.89	32	23.72	34	24
Non titulaire	A	1	0.28	1	0.28		
	B	3	3	2	2		
	C	4	3.68	7	4.74	7	6
Contrat droit privé		0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>36.4</b>	<b>48</b>	<b>36.54</b>	<b>47</b>	<b>35.9</b>



## 6- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020

### 6.1 TOURISME

#### Aménagement de l'Office de Tourisme

Suite à l'attribution des lots « travaux » pour l'aménagement de l'Office de Tourisme et à l'estimation en phase Avant Projet Définitif pour la scénographie, le montant du projet se monte à 588 660 € TTC (493 860 € TTC de travaux et 94 800 € TTC pour la scénographie).

Un montant total de subvention a été accordé à hauteur de 463 000 € :

- DETR : 213 000 €
- Département : 50 000 € (dont 25 000 € ont déjà été versés en 2018).
- PETR : 200 000 €.

#### **Agenda des manifestations 2020 : action pilotée par l'Office de Tourisme**

Comme chaque année, l'agenda des manifestations sera édité au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la création graphique et l'impression sont prises en charge par la CCMT : **7 300 €**

#### **Aménagement du Massif Sud Bourgogne : 40 550 €**

Le budget 2019 relatif à l'Aménagement du Massif Sud Bourgogne est reconduit en 2020 ; l'ensemble des travaux prévus n'ayant pas tous été réalisés.

La gestion, l'entretien et la signalétique des chemins sur l'ensemble du territoire est aujourd'hui hétérogène. Des projets structurants ont été initiés, avec succès, avec la Communauté de Communes voisine « Entre Saône et Grosne » et quelques communes du Clunysois, sous l'appellation **Massif Sud Bourgogne**. Un réseau d'itinéraires VTT a été construit.

Pour poursuivre le travail en collaboration avec la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » et développer le projet randonnée « Massif Sud Bourgogne », une entente intercommunale par voie de convention a été créée en 2019. Des conventions avec les communes du Clunysois concernées par le projet seront également proposées.

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre technique et financière des actions, dans le cadre d'un financement commun.

Le coût estimé pour le Massif Sud Bourgogne en 2020 s'élève à 40 550 € répartis comme suit :

#### **→ Ingénierie technique : 8 800 €**

- Réalisation d'un audit (tracés, balisage, statut juridique, signalisation) de l'ancien réseau et proposition du réseau des sentiers d'intérêt communautaire (communes de l'ex-Mâconnais Val de Saône)
- Refonte du réseau Balades vertes de l'ex-Tournugeois et des itinéraires de la CC ESG (évolution des tracés, suppression de sections, intérêt communautaire)
- Etude de tracés de parcours équestres
- Suivi du projet Chemin des moines

#### **→ Travaux et entretien : 10 450 €**

- Réalisation du premier balisage sur le nouveau réseau (ex-Mâconnais)
- Entretien courant du balisage des Balades vertes (uniquement sur la sélection dépliant soit environ 100 km) sur les communes de l'ex-Tournugeois, de la CC ESG et des 4 communes du « Clunysois »
- Entretien courant du balisage des itinéraires VTT actuels du Massif Sud Bourgogne

#### **→ Promotion et animation : 4 400 €**

- Assistance technique Randonnée au clair de Lune

- Présence aux Salons de la randonnée de Lyon et de Paris
- Réimpression des cartes randonnée
- Réalisation d'un flyer Salons et d'un calendrier des événements « Massif »

➔ **Gestion de projet (réunions) : 6 900 €**

➔ **Editions, promotion, matériel, frais de mission : 10 000 €.**

La Communauté de Communes assure le paiement des factures pour le territoire couvert par le Massif Sud Bourgogne et refacturera aux collectivités concernées au prorata des kilomètres de réseau des randonnées (estimation des coûts 2019 : **CCMT : 23 056 €**, CC Entre Saône et Grosne : **12 135 €** et Clunyois : **5 258 €**).

### Evolution du sentier de randonnée de la Boucherette à Lugny

Le site de la Boucherette à Lugny a été mis en place à compter de 1998. Il s'agit d'un site qui regroupe des milieux variés (anciennes carrières, pelouses calcaires, pierriers, forêts de chênes,) abritant une biodiversité exceptionnelle.

En 2017, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé une étude et établi un bilan des aménagements de découverte existants et proposé une évolution de ce sentier afin de répondre au mieux aux attentes des visiteurs et continuer à offrir un équipement de qualité. Le coût de ces aménagements s'élève à 34 220 €. Il est proposé une prise en charge de ces dépenses par la Communauté de Communes à hauteur de 15 % soit **5 200 €**.

## **6.2 GESTION DES DECHETS**

En 2019, les dépenses de fonctionnement relatives à la collecte et au traitement des déchets (**1 708 309 €**) sont inférieures aux recettes issues de la TEOM, cumulées aux dotations et participations ainsi qu'aux autres recettes de fonctionnement telles que la redevance spéciale ou encore les ventes de matériaux (**1 945 274 €**). Le service de gestion des déchets génère ainsi un excédent de fonctionnement de **236 965 €**.

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à **166 889 €**, les recettes d'investissement (FCTVA) à **35 682 €**. La section investissement est déficitaire de 131 206 €.

Après financement des investissements, le solde net de la gestion des déchets représente un excédent de **105 759€**.

Ce solde net représente **7.56 %** du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui s'élève à **1 398 070 €**.

Les dépenses relatives à la collecte, au transport et au traitement des déchets sont stables par rapport à 2018, en revanche, le parc des véhicules de collecte ayant été en partie renouvelé, les dépenses d'entretien et de maintenance ont nettement diminué en 2019.

### 6.2.1 Prévision 2020 pour la section fonctionnement

- Augmentation de **5.64 %** du coût de traitement du SMET du tarif « adhérents » par rapport à 2019 soit **89.24 € HT la tonne (hors TGAP)**. **Sur la base des tonnages d'OMR et DNR traités en 2019, cela**

**génèrera en 2020** une dépense supplémentaire de traitement estimée à + **20 320 € par rapport à la dépense 2019.**

- Augmentation de **7%** lié à la révision des prix des marchés (E.G.T) de transport et traitement des flux de déchetteries (bois, gravats, végétaux...) ce qui représentera en 2020, un coût supplémentaire annuel pour la prise en charge de ces déchets de + **13 876 €.** (Estimé sur la base des tonnages collectés en 2019)

#### **Recrutement d'un gardien de déchetterie supplémentaire :**

Le métier de gardien de déchetterie évolue avec la croissance des nouvelles filières de TRI, l'optimisation de la densité des bennes, la vigilance sur les bennes sensibles afin d'éviter les Non-Conformité et le nombre croissant d'apport en déchetterie.

La présence d'un seul gardien sur site n'est plus suffisante pour exécuter simultanément et de manière qualitative les tâches suivantes : aider les administrés à trier et orienter leur dépôt dans les bennes correspondantes, optimiser le chargement de certaines bennes, contrôler le contenu des bennes et rectifier les erreurs de tri, ainsi que gérer la prise en charge des apports de professionnels dépositaires de déchets payants.

Les recettes générées par les soutiens financiers attribuées proportionnellement à la quantité et la qualité du tri ainsi que les rachats matières par les éco organismes seront suffisantes pour financer ce poste supplémentaire : **28 500 €.**

### **6.2.2 Prévision 2020 pour la section investissement**

**Mise en place d'un contrôle d'accès automatisé :** 60 000 € RESTE A REALISER. Le marché a été attribué en 2019.

Depuis la fusion de janvier 2017, chaque déchetterie est dotée d'un système de contrôle d'accès simple, peu onéreux et identique : les vignettes autocollantes qui permettent de différencier visuellement les particuliers et les professionnels autorisés à accéder aux deux déchetteries de l'intercommunalité.

Désormais, dans le but d'identifier plus précisément chaque usager se présentant à l'entrée de la déchetterie, d'avoir la possibilité de mesurer l'utilisation qu'il en fait afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement, et d'assurer un suivi informatisé de la fréquentation des déchetteries, **il est proposé de se doter d'un nouveau système de contrôle d'accès qui utilise des badges RFID (« sans contact »).**

Une carte d'accès sera ainsi délivrée par foyer ; en cas de perte, l'ancienne carte sera désactivée et une nouvelle carte facturée à l'usager.

La limitation du nombre de passage/an sera possible si notre collectivité souhaite le mettre en œuvre dans un second temps. Il est convenu une période d'observation consécutive à la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès, période qui devrait permettre de prendre une décision sur une éventuelle restriction d'accès.

**TRI : Remplacement de colonnes de tri :** 35 652 €

Des colonnes de tri de différents points d'apport volontaires doivent être réformées en raison de leur dégradation liée à la vétusté.

**TRI : Achats de bac pour les déchets valorisables :** 8 050 €

Afin de capter des quantités supplémentaires d'emballages et de verre, il est proposé d'acquérir des bacs qui seront ensuite mis à disposition des écoles et autres structures.

**TRI : ETUDE optimisation collecte sélective : 14 310 €**

L'extension des consignes de tri sera obligatoire en 2022. Cette extension va augmenter le volume des emballages recyclables collectés.

Une étude s'avère nécessaire pour identifier différents scénarios d'optimisation de cette collecte (Porte à porte ou Point d'apport volontaire), en évaluer les impacts organisationnels et financiers, puis se prononcer sur le choix du ou des modes de collectes à retenir.

**TRI : Acquisition benne de collecte : 6 000 €** : Remplacement de la benne utilisée pour le verre collecté en point d'apport volontaire. La benne actuellement utilisée est vétuste et présente des risques pour les opérations de manutention de déchargement du verre.

**EQUIPEMENT DECHETTERIES :**

**Abris pour les déchets diffus spéciaux- déchetterie PERONNE. : 19 336 €**

La collecte et le stockage des déchets diffus spéciaux doivent respecter les prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclarations sous la rubrique 2710-1 : conditions d'entreposage des déchets diffus spéciaux et capacité de rétention des déchets liquide susceptibles de créer une pollution de l'eau et/ou du sol.

A la déchetterie de PERONNE, ces déchets sont actuellement stockés à l'extérieur dans des caisses sur le haut de quai, alors qu'ils devraient être stockés dans un local abrité, ventilé, fermé à clef et disposant pour certains déchets d'un bac de rétention.

**Tractopelle: coût d'acquisition estimé à 120 000 €**

Ce matériel est loué depuis la vente du tractopelle VOLVO hors état de fonctionnement depuis plusieurs mois. Ce matériel est indispensable pour égaliser et tasser les bennes de déchetteries afin d'augmenter la densité des volumes et économiser des coûts de transport. Il est également utilisé pour manipuler les objets trop volumineux, lourds et/ou encombrants.

**Le coût actuel de location de cet engin est de 43 200 € annuel.**

**Les membres de la commission environnement se sont prononcés favorablement pour l'acquisition de ce type de matériel (Coût d'investissement amorti en deux ans et demi, récupération de FCTVA).**

**Camion GRUE : provision de 50 % du coût d'achat prévisionnel, soit 140 000 € :**

Le camion grue actuel a été mis en circulation en juin 2013 soit une ancienneté de 6 ans. Afin de garantir le renouvellement du parc de véhicule, cette provision permettra de remplacer le camion grue dans deux ans (NB : le délai entre la validation de la commande et la livraison du véhicule est au minimum de trois à six mois, ce qui implique d'anticiper les démarches d'acquisition).

**Géolocalisation des véhicules de collecte : 9 216 €**

Ce système permettra d'avoir une vue d'ensemble et détaillée du fonctionnement quotidien de chaque collecte : planification et transmission des circuits de collecte au conducteur, contrôle par le responsable de service en temps réel du respect des itinéraires, transmission instantanée automatisée des informations de terrain (travaux de voirie, véhicule gênant, bac cassé...) survenus pendant la collecte auprès du service administratif, possibilité d'informer instantanément les usagers en cas de problèmes rencontrés au moment de la collecte, informer les nouveaux arrivants sur les circuits, réduire les points noirs (liés à la sécurité), et travailler sur l'optimisation des collectes avec des moyens techniques opérationnels.

Afin d'estimer les gisements liés à l'extension des consignes de tri, le SMET lance une campagne de caractérisation des ordures ménagères et demande à ses adhérents de fournir des données informatisées des itinéraires de collecte cartographiés, le nombre de kilomètre parcourus par collecte, la localisation, le volume ainsi que la quantité de bacs collectés pour chaque itinéraire de collecte

L'usage interactif du processus de géolocalisation et de son logiciel constitue un nouvel outil professionnel qui sera aussi bien utile pour l'amélioration de la qualité du fonctionnement interne de gestion du service que dans les relations avec les usagers.

**Dans ce cadre, les actions ciblées conduites cette année seront :**

**La poursuite du programme local de prévention des déchets** sur la thématique compostage à travers la diffusion de composteurs individuels et l'intensification du développement des placettes de compostage de village, hameau, en pied d'immeuble... Il convient de prévoir de compléter le stock de composteurs (24 actuels) destiné à la vente aux particuliers. Cela représente la somme de **2 061 €** (30 composteurs).

- Dans le cadre de la réduction des bios déchets présentés à la collecte et en complément du compostage individuel, il est proposé de renouveler l'opération poules et poulaillers. L'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de cette action inscrite dans le PLPD, est estimée à **3 720 €** (25 poulaillers et 50 poules).

- **Maintenir le prêt gratuit de vaisselle réutilisable, acquis par la collectivité, auprès des associations, collectivités organisatrices de divers évènements publics.** Le but étant d'éviter la production de déchets. Notre collectivité propose cette action depuis 2011 dans le cadre de son programme local de prévention des déchets.

Pour mémoire, la loi de transition énergétique de 2015 prévoyait l'interdiction de mise à disposition des **gobelets, verres et assiettes jetables** en plastique, à l'exception de ceux qui sont compostables ou composés de matières biosourcées. Cette interdiction, est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 6.3 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS DE PROXIMITE

### Les accès et les aménagements autour du plan d'eau :

En début d'année 2019, les membres de la commission « **Sport, loisirs, gestion des bâtiments communautaires** » avaient décidé de valider l'aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules qui accèdent au plan d'eau depuis le rond-point situé sur la RD 906 et d'étudier plus précisément sur site, la problématique qui se posait pour accéder à la rampe de mise à l'eau ainsi qu'au poste de pêche aménagé.

Ensuite, à l'issue de réunions techniques organisées sur site, il avait été proposé de réaliser des aménagements pour rendre plus « carrossable » l'actuel chemin de terre qui longe le plan d'eau depuis le projet de parking (accessible depuis le rond-point) jusqu'à la rampe de mise à l'eau.

Néanmoins, ces travaux n'ont pas pu être réalisés en l'état, compte tenu des prescriptions adressées par l'Agence de l'Eau à ce sujet.

**Cela étant, les élus réunis en commission en fin d'année 2019 ont proposé d'inscrire de nouveau les crédits affectés en investissement, à ce projet, au budget 2020 et que des solutions soient recherchées pour atteindre l'objectif d'aménagement fixé, dans le respect de la réglementation : 34 000 €**

### Etude d'opportunité sur la création / extension d'un équipement sportif et de loisirs sur la commune de LUGNY :

Lors du rapport d'orientation budgétaire qui s'était tenu au mois de mars 2019, les élus avaient décidé d'inscrire au budget la somme de 20 000 € pour réaliser une étude, telle que précisée ci-dessus.

Depuis, Mme GABRELLE et M. ROUGEOT ont rencontré des « acteurs » du Conseil Départemental pour évoquer ce sujet.

Il en résulte que le Conseil Départemental a conseillé à la CCMT de ne pas réaliser cette étude prématurément dans la mesure où à ce jour, le Conseil Départemental s'interroge également sur :

- Le devenir de cet équipement et de celui de la cantine, devenue elle-même trop exigüe.
- La gestion et l'aménagement des espaces autour du collège.

Les membres de la commission qui se sont réunis en fin d'année 2019, ont proposé d'inscrire de nouveau les crédits affectés initialement à cette prestation, au budget 2020.

### 6.3.1 DOJO

**Etude thermique** à réaliser pour orienter vers le choix le plus opportun concernant le remplacement du système de chauffage actuel et mise en place de ce système réversible (chaud/froid) : **22 720 €** (étude et remplacement)

**Installation d'une clôture** pour séparer les abords du bâtiment du DOJO avec le terrain privé qui le jouxte : **1 500 €**

**Remplacement de la porte d'entrée** pour pallier aux dysfonctionnements courants devenus trop fréquents pour continuer à être résolus provisoirement par des interventions techniques fréquentes : **6 605 €**

**Changement de luminaires** : remplacement des néons par des LED dans le but d'économiser de l'énergie, réduire les dépenses d'électricité et de remplacer les néons dont un grand nombre ne fonctionne plus : **1 500 €**

**Création d'un coffre métallique** pour ranger la chaîne utilitaire pour limiter l'accès aux véhicules sur le parking à proximité du dojo : **300 €**

### 6.3.2 AIRES DE JEUX

#### Projet d'implantation d'une aire de glisse Roller situé au sein du complexe sportif DESMARIS à Tournus

Le roller-parc créé par la Communauté de Communes du Tournugeois il y a plus de 15 ans est fermé depuis plus d'un an pour des raisons de sécurité publique.

Il est de moins en moins fréquenté pour son usage initial, un peu « passé de mode » mais davantage pour troubler l'ordre public au point de fréquemment dégrader les infrastructures du club de Rugby, ce qui implique de prévoir de **clôturer cet équipement**.

Le revêtement de la surface de patinage est devenu de moins en moins carrossable. Cette surface devrait donc faire l'objet de travaux nécessitant **la mise en œuvre d'un nouvel enrobé**.

**L'ensemble des travaux de rénovation** avaient été chiffrés et présentés lors d'une commission (total = **102 541 € TTC**) : 96 000 € TTC pour la rénovation de la surface du sol sur 780 m<sup>2</sup> (*dépose des modules, décapage de l'existant, évacuation, couche de réglage, fourniture et mise en forme d'une dalle béton sur 12 cm d'épaisseur, pose des modules et prestation de vérification*) + 6 541 € TTC pour la pose d'une clôture rigide (61 m/L sur 2m50 de H)

Eu égard au **montant onéreux de ces rénovations par rapport aux différentes problématiques** posées par cet équipement, les membres de la commission ont proposé de supprimer cet équipement, de restituer la parcelle à la commune de Tournus et de répondre favorablement au nouveau projet transmis par les délégués communautaires de la commune de Tournus

Ce projet de remplacement de l'ancien skate parc concernerait la création **d'un complexe de glisse urbaine pluridisciplinaire de 600 m<sup>2</sup> environ, accessible en roller, trottinette et vélo de type BMX, au sein du complexe sportif situé, à proximité du City stade et de la piscine intercommunale, pour une dépense estimative évaluée à 145 916 €** (conception 131 232 € TTC + 14 684 € TTC de frais divers techniques d'études, VRD et clôture)

Cet équipement pourrait satisfaire les besoins des enfants, des adolescents ainsi que des jeunes adultes.

Le choix de ce lieu stratégique présente plusieurs avantages :

- Proximité avec les autres équipements sportifs,
- Peu de risques de nuisances sonores,
- Simplicité de mise en œuvre,
- Mutualisation des accès avec le City stade,
- Proximité avec le collège et le lycée fréquentés par de nombreux jeunes de l'intercommunalité,
- Proximité des berges de Saône et de ses animations estivales.

Si ce projet est validé par le conseil, préalablement à l'implantation de l'équipement, une convention devra être établie entre la commune de Tournus et la CCMT afin de définir les conditions de mise à disposition de la parcelle concernée.

Afin de donner suite à la définition de l'intérêt communautaire dans ce domaine, il conviendrait d'équiper tous les **équipements sportifs et de loisirs, d'intérêt communautaire d'un panneau d'information homogène**.

Ce panneau serait le support d'éléments d'information réglementaire relatif à l'usage de chaque équipement : **3 315 € pour 30 panneaux**

La commune de Le Villars, sollicite le remplacement de sa **table de Ping-Pong** d'extérieur, devenue hors d'usage : **2 000 €**

La commune de **CRUZILLE** a sollicité la CCMT pour **l'implantation d'un module de jeux de motricité** pour jeunes enfants au sein de sa commune : **500 €**

**Les cages de « hand-foot »** des terrains multisports implantés sur les communes de Lacrost et Uchizy sont détériorés. **Le cout des réparations s'élève à 2 800 €.**

Le ponton situé sur la commune du Villars nécessite des réparations pour un montant de 280 €.

### 6.3.3 ESPACE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

*Les dépenses relatives au fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal sont nettement supérieures aux recettes. C'est ainsi que la piscine a généré en 2017 un déficit de fonctionnement de 104 556,27 € (156 187,99 € de charges et 51 631,72 € de recettes), en 2018, un déficit de fonctionnement de 101 452,46€ (164 659,46 € de charges et 63 207 € de recettes), en 2019, un déficit de fonctionnement de 110 372.16 (162 982.76 de charges et 52 610.60 € de recettes).*

Outre les dépenses ordinaires liées au respect de la réglementation et au fonctionnement général de cet équipement, cette année, quelques travaux complémentaires d'entretien, devront être réalisés.

Cela concerne :

**La création au sol d'une bande de cheminement piéton en résine** pour se déplacer des vestiaires aux bassins puisqu'en raison de l'érosion du revêtement des plages autour des bassins, celui-ci devient inconfortable pour les déplacements « pieds-nus » des usagers : **5 392 €**

**Remplacement d'un convertisseur de mesure** (utilisé pour le traitement de l'eau) : **1 456 €**

**Remplacement d'une grille de préfiltre sur une pompe** : **367 €**

**Changement d'une vanne A.E.P** : **700 €**

**Diagnostic problème d'étanchéité du bassin sportif et réparation** : **3 000 €** et **3 000 €** de provision pour réparation

**La réhabilitation du poste de relevage** qui consiste à remplacer des pièces métalliques usées par la corrosion : **3 912 €**

**L'entretien de toutes les menuiseries extérieures en bois** (ponçage, application d'un produit de traitement et de protection du matériau) : **5 000 €**

**La taille annuelle des végétaux** (massifs, haies) : **2 486 €**

**La plantation d'arbres** pour renouveler et maintenir des zones ombragées sur les plages **enherbées** : **500 €**

**Le renouvellement de matériel pédagogique et de mobilier** pour l'espace cafétéria : **650 €**

## 6.4 PETITE ENFANCE

Pour l'année 2020 les actions envisagées sont les suivantes :

### Multi accueil de viré

L'installation d'une climatisation est prévue conformément aux exigences de la Protection Maternelle et Infantile, de disposer d'un espace tempéré (écart de 9° entre l'intérieur et l'extérieur), les derniers étés ayant été particulièrement chauds : 13 630 €

### Relais d'Assistants Maternelles de Viré

Le Relais Assistantes Maternelles utilise les locaux du Centre de Loisirs lors des ateliers d'éveil à raison de 3 matinées par semaine, afin de faciliter le rangement des jeux, jouets appartenant au RAM et dédiés aux petits, il a été décidé d'acheter une armoire pour un montant de 800 €.

### Micro crèche de Cruzille

#### - Réfection de la cour

Ces travaux prévus en 2019 seront réalisés en 2020. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à l'extérieur et de sécuriser les entrées et sorties des enfants et de leurs familles.

Dans le cadre de l'aménagement de la cour, la création de différents espaces sont prévus :

- aménagement d'un espace en gazon,
- déplacement du bac à sable,
- implantation d'une cabane en bois pour ranger les jouets et matériels extérieurs,
- installation d'une aire de jeux adaptée aux petits sur un sol souple répondant aux normes en vigueur. Une clôture entourera l'aire de jeux.
- remise en forme de la cour par la mise en place de cailloux

Ainsi, les enfants pourront jouer et s'épanouir à l'extérieur dans des espaces dédiés à l'accueil des petits.

La sécurisation de l'accès au site consiste en la mise en place d'un portail avec portier vidéo incluant 2 postes intérieur.

Le portail sera fermé en permanence, un système de portier permettra au personnel de l'ouvrir à distance depuis l'intérieur du bâtiment. Cet équipement permettra donc de limiter et sécuriser par un contrôle visuel l'entrée des personnes au sein de l'établissement.

Dans le cadre de l'aménagement de la cour, la création de différents espaces sont prévus :

- aménagement d'un espace en gazon,
- déplacement du bac à sable,
- implantation d'une cabane en bois pour ranger les jouets et matériels extérieurs,
- installation d'une aire de jeux adaptée aux petits sur un sol souple répondant aux normes en vigueur. Une clôture entourera l'aire de jeux.
- remise en forme de la cour par la mise en place de cailloux

### **Coût de l'opération : 47 470 €**

La CAF a accordé une subvention de **31 751 euros** sur les fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants "FME" pour l'aménagement et sécurisation de la micro-crèche.

- Réfection de la peinture du hall d'entrée (plafond et murs) : **4 500 €**
- Diverses réparations : **2 964 €**

- Porte de placard et portillon : 1 945 €
- Mitigeur : 149 €
- Remplacement de mitigeur et création de prises de courant : 540 €
- Robinet presto WC : 130 €
- Tablettes en bois : 200 €

#### Maison familiale du Tournugeois

Installation d'une toile de protection solaire au-dessus du bac à sable : 1 500 €

Mise en place de terre végétale + engazonnement : 720 €

Changement de porte et de 14 rideaux : 9 880 €

#### Centre de Loisirs :

Petits travaux (luminaire + cremone pompier + boîte aux lettres etc...) : 1 500 €

### 6.5 ACTION SOCIALE

#### Actions en faveur des personnes âgées

En 2019, la Communauté de Communes a décidé en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté de proposer aux personnes âgées de plus de 60 ans des Ateliers Bons Jours. Il s'agit d'ateliers construits à partir de programmes de santé publique nationaux et animés par des acteurs de la prévention.

- 3 ateliers ont ainsi été organisés au cours du dernier trimestre 2019 :
- l'atelier « Vitalité » à Lugny entre Novembre et Décembre
  - l'atelier « Nutrition, où en êtes-vous ? » à Tournus entre Septembre et Novembre
  - l'atelier « Bon'us Tonus » à Plottes entre Novembre et Décembre.

Chaque atelier est composé de plusieurs séances, réparties sur plusieurs semaines à jour et horaire fixes. Le tarif unique est de 20 € par atelier par personne.

La Communauté de Communes a participé en 2019 à hauteur de 6 € par personne du territoire communautaire inscrite aux ateliers Bons Jours. Ainsi, en 2019, elle a versé à la Mutualité Française la somme de 132 €, 22 personnes ayant participé à ces ateliers.

Face au succès et aux demandes des participants, d'autres ateliers pourront être à nouveau proposés, la somme de **500 €** sera prévue à cet effet en 2020.

#### Subventions

Le montant des subventions proposés pour les associations œuvrant dans le secteur « social » se monte à **58 662 €**.

### 6.6 ADMINISTRATION GENERALE

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Par délibération du 28 septembre 2017, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a décidé à l'unanimité de poursuivre la démarche d'élaboration du PLUI et a choisi le cabinet Urbicand pour l'élaboration du PLUI.

Le PADD a été débattu en conseil communautaire en date du 16 janvier 2019, et la CCMT travaille aujourd'hui sur la phase règlementaire c'est-à-dire : élaboration des plans de zonages, du règlement et des OAP. Pour cela, des entretiens communaux ont eu lieu avec chaque commune du territoire.

Une option paysagère est également prévue afin d'élaborer avec les partenaires publics adéquats (ABF, CAUE, PAH) des fiches actions à développer sur le territoire. Plusieurs réunions doivent être tenues courant 2020.

En raison de l'inscription du projet ECLAT, l'arrêt projet du PLUi initialement prévu en Janvier 2020 est reporté à début 2021. Une enquête publique sera donc menée en 2021.

Le coût global du PLUi s'élève à 330 000 € (subventionné à 20 % par l'Etat), un avenant estimé à **40 000 €** sera nécessaire pour intégrer le projet ECLAT (en attente du devis finalisé qui devrait nous être transmis dans les prochains jours), cette somme (relative à cet avenant) sera reversée à la Communauté de Communes par le Département dans le cadre d'un fonds de concours.

#### **SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

Maintenance et actualisation des informations du SIG : 15 000 €

### **6.7 BATIMENTS COMMUNAUTAIRES**

#### **Accessibilité :**

**Consécutivement à une visite d'inspection sur l'accessibilité des bâtiments intercommunaux, quelques travaux complémentaires sont à réaliser pour être en conformité avec la réglementation :** matérialiser des places de stationnement PMR, installer des bandes rugueuses d'orientation au sol, aménager les escaliers (contraster la 1ère et dernière marche, bande d'éveil à la vigilance...) : **10 550 €.**

#### **Bâtiment communautaire à « FLEURVILLE »:**

L'étage a été réaménagé en 2019 pour accueillir l'espace de « coworking ».

Au rez de chaussé de ce bâtiment, une **salle de réunion** est très peu utilisée en raison d'un problème de résonance. Dorénavant, elle pourrait être proposée à la location, en complément des activités de l'espace coworking », à condition d'absorber la résonance par un **traitement acoustique de la pièce** : **8 608 € TTC**

#### **Appartements situés à « FLEURVILLE »:**

La CCMT possède deux appartements situés à proximité de la route départementale, sur la commune de Fleurville, loués à des particuliers.

**La clôture qui délimite le terrain au bord de la route et délimite la cour est vétuste.**

Le scellement des piquets en béton est défectueux et menace de s'effondrer. Afin de sécuriser ce lieu, il est proposé de retirer la clôture existante et de la remplacer. **1 727 € TTC (22 ml).**

#### **Bâtiment communautaire à TOURNUS (Bâtiment AG, technique et pépinière)**

La location de plus en plus fréquente de la salle de réunion et le taux de remplissage régulier de la pépinière d'entreprise à 100% contribuent à une augmentation du nombre de personnes qui se restaurent simultanément pour la pause déjeuner de midi au sein de la salle de pause mutualisée avec le personnel de la CCMT. Cela étant, il est proposé **d'acquérir deux fours micro-ondes (180 € TTC) et un réfrigérateur « gros volume » avec un système d'eau réfrigéré (1 253 € TTC).**

L'eau est très calcaire et pose de sérieux problème de dégradation au niveau des sanitaires et du matériel technique qui fonctionne avec de l'eau. Afin de remédier à ce problème, **il est proposé d'acquérir et d'installer un adoucisseur d'eau : 2 886 € TTC**

**Les chasses d'eau des sanitaires** utilisés par le personnel administratif, les résidents de la pépinière ainsi que le public de la salle de réunion dysfonctionnent. Le mécanisme et le réservoir des chasses d'eau encastré dans le mur, se bloquent régulièrement et laissent alors l'eau couler en continu et à flot dans les toilettes. Ces mécanismes ont déjà été remplacés par d'autres mécanismes encastrables compatibles or, le problème demeure. Par conséquent, il est proposé de supprimer ces chasses d'eau par l'installation d'un **réservoir et d'un mécanisme traditionnel accessible et qui ne soit donc plus intégré dans le mur : 7 000 € TTC pour 5 sanitaires.**

Lorsque le bâtiment communautaire a été construit à Tournus, il a été raccordé en limite de propriété au réseau collectif. La collecte des eaux pluviales et des eaux usées, rue du cardinal Fleury était un réseau unitaire. Depuis, des travaux ont été réalisés sur cette route pour séparer la collecte des EU et EP. Par conséquent, il est proposé de réaliser les travaux relatifs à ce branchement séparatif des EU et EP. Le bâtiment dispose de deux réseaux de collecte, à l'Est et à l'ouest du Bâtiment. Les travaux sont estimés à 7 000 € TTC.

### Maison de santé intercommunale

La maison de santé est opérationnelle depuis le printemps 2012.

Compte tenu de la forte fréquentation de cet équipement, **le revêtement plastifié de certains sols est très abimé et nécessite d'être remplacé.** Cela concernerait 90 m<sup>2</sup> (bureaux médecins) en 2020, pour un montant de **6 000 € TTC.**

**Un problème d'étanchéité** a été identifié en 2019. La façade et des huisseries extérieures ont été détériorées par des infiltrations provenant de la casquette du toit. Une déclaration d'assurance a été faite au titre de l'assurance « dommage ouvrage ». **Après expertise, le versement d'une indemnisation de 3 660 € est proposé à la CCMT. Le devis relatif aux travaux a été sollicité (en attente).**

### Aire d'accueil des gens du voyage

**Certains emplacements sont dégradés en raison d'un affaissement du sol**, le sous-sol étant constitué de matériaux de remblais hétérogènes. Le degré d'inclinaison de ces emplacements ne cesse de s'accroître et la surface de stationnement des caravanes, sur une surface plane est de plus en plus réduite.

Cela étant, il est proposé de rénover ces emplacements par « tranche » en donnant priorité aux emplacements les plus dégradés.

Les travaux porteraient sur la **rénovation du sol** (décaissé, stabilisé, propreté de la surface), pour **25 000 € TTC**, et le **remplacement des bornes individuelles d'eau potable pour 12 000 €.**

## 6.9 ADMINISTRATION GENERALE-COMMUNICATION

La communication de la CCMT se construit autour de 5 objectifs :

1. Valoriser et accompagner les actions et projets de la CCMT auprès du grand public
2. Promouvoir l'image de son territoire et de ses acteurs
3. Organiser l'échange et la concertation du public au travers de réunions publiques participatives, d'opérations citoyennes...
4. Favoriser l'échange et la communication interne entre les services
5. Développer les technologies de l'information et de la communication en mettant à disposition des services des moyens technologiques performants pour l'accomplissement de leurs missions

Dans ce cadre, les actions prioritairement ciblées par la commission pour 2020 sont :

En matière d'investissement, l'acquisition de matériels complémentaires :

- Matériels de cérémonies et de promotion des manifestations : **7 500 €**

La CCMT soutient de nombreux événements sportifs, culturels, touristiques et environnementales qui participent à la dynamique de son territoire. Sa participation est, toutefois, rarement ou insuffisamment valorisée sur place auprès du grand public. En 2019, elle a acquis des bâches et des oriflammes pour un montant de 1 488 € mais l'enchaînement des manifestations ne permet pas toujours de faire suivre aux associations le matériel dans les délais impartis. Afin d'assurer ce relais, il est proposé d'acquérir du matériel complémentaire et de renouveler l'enveloppe budgétaire pour un montant de 5 000 €.

La CCMT, ne possédant aucun équipement pour les besoins de ses cérémonies, envisage également d'acquérir une sono nomade avec micro ainsi qu'un pupitre de conférence. Ces équipements pourraient être mutualisés avec les communes. Budget prévisionnel maxi : 2 500 €.

- Matériels informatiques supplémentaires : La CCMT a renouvelé en 2019 la majeure partie de son parc informatique. En complément de ces investissements, il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe pour l'acquisition de 4 nouveaux PC portables pour les besoins des services : remplacement de 2 PC usagés (portable à l'usage des réunions, portable du délégué à la protection des données) et acquisitions nouvelles de deux PC portables pour l'animateur de l'espace coworking lorsqu'il se rend sur place à Fleurville et pour l'agent en charge de la gestion saisonnière de la piscine (qui utilise à ce jour son PC personnel).

Il est également envisagé d'acquérir des tablettes tactiles pour les besoins du service Environnement, qui souhaite se doter de données statistiques lors des collectes des points d'apport volontaire.

Budget prévisionnel proposé : **5 000 €** (pour information : 800 € par PC + tablettes 290 €)

En fonctionnement, la commission propose de poursuivre le développement de certaines actions :

- L'édition du magazine intercommunal (3<sup>ème</sup> édition) qui est diffusé en début d'année à l'ensemble des foyers de l'intercommunalité.

Budget impression (40 pages), mise en page et diffusion : **12 000 €**

(En 2019, Graphisme et mise en page : 2592 € pour 44 pages, Impression : 5 280 € pour 9 000 ex.).

Pour information, le bulletin comporte des encarts des éco-organismes et des encarts publicitaires qui participent au financement des frais d'impression.

- En complément, une communication par newsletters sera développée cette année afin de communiquer auprès du grand public à fréquence plus régulière. (Administration directement par son site web). Frais d'abonnement et diffusion : **300 €/an** (mailjet)

- Le renouvellement de la photothèque (photos aériennes, paysages, festivités...) pour les besoins de ses supports de communication (site Internet, bulletin, newsletters et autres publications) avec notamment la réalisation cette année d'un trombinoscope des élus du nouveau conseil de communauté. Budget prévisionnel : **5000 €**

Autres frais de réserve à prévoir :

- Imprimés/créations graphiques et frais de diffusion : **6 000 €**

(Cartes de visites, flocage des véhicules et bennes des ordures ménagères, vitrophanie, cartographies...)

- Développement site web : **1 000 €**

Pour information, les frais de fonctionnement du site web (location nom de domaine, hébergement du site, sauvegarde et maintenance) s'élève à **552 €/an**

- Frais de cérémonie : **2 000 €** (vœux du personnel, inauguration de l'espace de coworking La Croisée et inauguration du nouvel Office de tourisme).

**Soit un Total de :**

**Investissement : 12 500 €**

**Fonctionnement : 26 852 €**

## **6.10 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La CCMT souhaite continuer son action en faveur des porteurs de projets et des entreprises afin de faciliter leur parcours de création ou de développement de projet sur le territoire de la communauté de communes.

A ce titre, il convient de souligner la volonté de poursuivre les partenariats existants avec les chambres consulaires mais également BGE Perspectives, Initiative Saône et Loire, et les acteurs de la création d'entreprises....

En 2020, la Communauté de Communes envisage de renouveler l'enveloppe financière dédiée à l'aide à l'immobilier d'entreprise :

En effet, pour rendre le territoire attractif, il est nécessaire de proposer des actions incitatives (5 000 € accordés par la CCMT peut permettre de lever 50 000€ de la Région BFC : cf règlement dispositif croissance). Ce point de vue peut trouver une déclinaison concrète en termes d'aide financière. Ainsi, la Communauté de communes souhaiterait faciliter l'accès des entreprises à l'immobilier.

**Coût : 25 000 € (5 projets en 2020)**

Pour mémoire, la loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique. En revanche, l'intervention sur l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc intercommunal et communal. Article 1511-3 du CGCT modifié par l'article 3 de la loi NOTRe : « les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

## **7 BUDGETS ANNEXES : INVESTISSEMENTS 2020**

### **7.1 Budget Lotissement industriel de Lacrost**

Aucune dépense spécifique n'a été prévue à ce jour sur la Zone de Lacrost. Concernant la zone de Préty, M. le Maire a dernièrement suggéré auprès de la CCMT la nécessité de conforter le chemin d'accès existant au sein de cette zone. Ce sujet n'a pas été abordé lors de la commission, la CCMT n'avait pas été saisie à ce sujet.

### **7.2 Budget zone de l'Ecarlatte**

Dans le souci de moderniser la zone d'activité économique dite de l'Ecarlatte située sur les communes de Viré et de Fleurville, le conseil communautaire a validé en date du 24 octobre 2019 le projet d'extension-requalification de la zone.

Ce projet vise à :

- Améliorer l'attractivité et la compétitivité de la zone d'activité
- Mise en adéquation de la zone d'activité avec exigences des entreprises
- Amélioration de la qualité d'accueil des entreprises,
- Optimisation des conditions de développement pour les entreprises de la zone
- Maintien des emplois locaux et création de nouveaux emplois

Les travaux sont prévus en 2 tranches. Il convient pour l'année 2020 de mettre en œuvre la première tranche de travaux et de requalifier la première partie de la zone d'activité pour un montant de

**390 000 € :**

- Travaux de création de voirie et de réseaux 1<sup>ère</sup> tranche : **290 000 €**

- Travaux de réfection de voirie première partie de zone : **100 000 €**

Une subvention auprès des service de la Préfecture au titre de la DETR a été sollicitée.

Deux acquéreurs potentiels se sont manifestés auprès de la communauté de communes afin d'acheter des parcelles sur les terrains prévus en extension (14 €/m<sup>2</sup>). Afin de satisfaire ces demandes il est nécessaire de viabiliser la zone, à savoir prévoir les réseaux et l'aménagement de la voirie. Pour rappel, un permis d'aménager a été obtenu fin d'année 2019. La CCMT a été accompagnée par le cabinet de maîtrise d'ouvrage 2AGE (AMO).

- Vente de terrains : 67 000 €

### 7.3 Budget pépinière

**RAPPEL :**

**Le budget pépinière est composé de 3 « lignes budgétaires » :**

- La Pépiti
- La Croisée
- La zone d'activité du Pas Fleury

*Cette conception du budget ne permet pas de prendre la mesure de l'impact de l'investissement consacré à la zone d'activité du Pas Fleury alors que les autres zones d'activités gérées par la CCMT ont un budget indépendant.*

*Il est important de préciser à ce titre que les dépenses et recettes engendrées par la Pépiti sont équilibrées. La subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget général au budget Pépinière (en 2019 : 132 500 €) est utilisé pour compenser le déficit financier de la zone d'activité du Pas Fleury.*

Les projets d'investissement sont les suivants :

#### **7.3.1 : La zone d'activité du Pas Fleury :**

**- Etude d'Aménagement : reconversion de la « friche ZA Pas Fleury » 25 000 €**

La Communauté de communes Mâconnais Tournugeois est compétente en matière de développement économique et a défini, parmi ses objectifs prioritaires, la (re)dynamisation et l'attractivité de son territoire pour les acteurs économiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ZAE du Pas Fleury est mise à disposition de la CCMT par la commune de Tournus.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération : reconversion de la « friche Pas Fleury » et pouvoir permettre aux élus communautaires de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle, il apparaît nécessaire de lancer une étude globale sur l'aménagement potentiel de la zone d'activité du Pas Fleury.

- Réfection de la façade du bâtiment ESP : 70 000 €

Dans le souci de l'aménagement global de la zone et afin que cette dernière soit plus attrayante, la commission développement économique propose la réfection de la façade du bâtiment occupé par l'association ESP.

- Remplacement d'une porte métallique actuellement coulissante par une porte sectionnelle du bâtiment ESP : 4 700 €

Pour des raisons de sécurité et au regard de la convention signée entre l'association ESP et la CCMT, il est prévu le remplacement de cette porte.

- Déplacement des bureaux de la SAAST pour une occupation par ESP : 5 000 € (cloisons en OSB) + 1 250 € (électricité) = 6 250 €

En raison de l'augmentation des effectifs de l'association ESP, celle-ci nous a fait part de son manque de place dans les locaux qu'elle occupe actuellement. Après plusieurs rencontres, il a été convenu que l'association ESP pourra disposer des bureaux aujourd'hui occupés par la SAAST de la manière suivante : aménagement d'un bureau dans l'espace actuellement occupé par la SAAST pour du stockage de cailloux et aménagement d'une salle de réunion qui sera mutualisée entre les deux associations.

- Acquisition du bâti ZIG ZAG à la commune de Tournus : 135 000 € (en vue de sa revente à auprès du locataire actuel pour un même montant)

- Audit énergétique de la maison de la Féculerie : 3 000 €

En vue de la vente éventuelle de ce bien, il convient de réaliser un audit énergétique pour caractériser les performances énergétiques et permettre à l'entreprise qui désirerait acquérir les locaux d'obtenir sous réserve d'éligibilité une aide à l'immobilier.

Cet audit est subventionné à hauteur de 60 % par la Région Bourgogne Franche Comté : une demande de financement va être formulée par la CCMT.

- « Remise en état espace extérieur entre le Musée du Vélo et LOSSON AUTOMOBILES » : 3 410 €

Dans le cadre de l'aménagement global de la zone, et au vu des aménagement privés réalisés par l'entreprise LOSSON AUTOMOBILES, il apparaît judicieux de remettre en état l'espace situé entre le musée du vélo et LOSSON AUTOMOBILES.

### **7.3.2 : La Croisée coworking :**

- Reste à réaliser Aménagement d'un espace coworking : 64 000 €

Le projet d'aménagement de l'espace coworking La Croisée ayant pris du retard, il convient d'inscrire le projet en reste à réaliser.

Des subventions ont été obtenues pour ce projet pour 55 % de l'enveloppe globale.

- Climatisation de l'espace Coworking : 27 000 €

Ce nouvel équipement qui a fait l'objet d'un aménagement pour accueillir des entreprises ne dispose pas de la climatisation. Au vu du souhait d'accueillir les entreprises, syndicats et OT dans les meilleures conditions de travail, il est proposé d'installer un système de climatisation.

**7.3.3 : La Pépi't :**

- Climatisation d'un atelier : 8 000 €

Au vu des demandes et entrées en pépinière d'entreprises, il convient de climatiser un atelier supplémentaire afin d'être attractif. Ainsi, 4 ateliers sur 9 seront climatisés.

**7.3.4 : Hôtel d'Entreprises**

Une étude a été réalisée en 2019 afin de définir le positionnement stratégique de l'hôtel d'entreprise sur le site du Pas Fleury, où est déjà implantée La Pépi't, son montage juridique et financier, et son intégration dans un projet plus global de tiers lieu.

Il est proposé d'inscrire **50 000 €** au budget pour poursuivre le projet.

**Soit un total de dépenses prévisionnelles évalué à 396 360 € et décomposé comme suit :**

- La Pépi't : 8 000 €
- La Croisée : 91 000 €
- Hôtel d'entreprises 50 000 €
- La zone d'activité du Pas Fleury : 247 360 €

Ce montant d'investissement pose la question du financement.

Il est proposé de souscrire un emprunt afin de permettre la réalisation des investissements sur la zone d'activité du Pas Fleury.

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour chaque compétence seront étudiées en fonction des possibilités lors de l'élaboration du budget prévisionnel. »